

2024- 67

**DÉCISION DU MAIRE AUTORISANT LA SIGNATURE  
DE CONVENTIONS AVEC LES AUTEURS DU SALON DU LIVRE 2024**

Le Maire du BOUSCAT,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 28 mai 2020 confiant à Monsieur le Maire certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu l'arrêté municipal n° 2022 – 13 du 11 février 2022 portant délégation du Maire à Madame Emmanuelle Angelini sur le fondement de l'article L 20211 – 18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité, dans le cadre de la saison culturelle 2023/2024 de la ville du Bouscat, de signer des contrats avec des maisons de productions, des compagnies, des associations ou des prestataires d'événements,

**D É C I D E**

Article 1er : Un contrat de cession est signé avec chaque auteur invité sur le salon du livre du Bouscat, qui se tiendra du lundi 18 au samedi 23 mars 2024.

Article 2 : Les auteurs sont intervenus dans les classes du Bouscat pour les rencontres scolaires avec les élèves les lundi 18, mardi 19, jeudi 21 et vendredi 22 mars 2024.

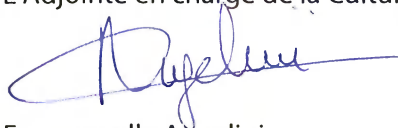
Le coût total pour ces interventions sera d'un montant de 18 230,71 € TTC, par mandats administratifs. Le cachet de chaque intervenant est indiqué en annexe.

Article 3 : Les dépenses seront inscrites au chapitre 011.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville du Bouscat le 17/04/24

Pour le Maire,  
L'Adjointe en charge de la Culture



Emmanuelle Angelini

65

## ANNEXE

## MONTANT PAR AUTEUR

Claude ROY (Pierre GEMME)	1 125.14 €
Paul Drouin	1 008.50 €
Annick Masson	1 145.84 €
Stéphane Nicolet	1 044.14€
Annie PIGNOL Edition A2MIMO	690.71 €
Christine Palluy	1 119.44 €
Ella Charbon	1 063.04 €
Nina Bruneau	999.14 €
Arnaud Druelle	1 086.96 €
Jean Luc Englebert	1 125.14 €
Jeanne FAIVRE D'ACIER	1 692.31 €
Camille Piantanida	1 769.01 €
Yann DEGRUEL	1 125,14 €
Marjorie BEAL	1 051,52 €
Sophie Rigal Goulard	1 093,04 €
RIVIERE Bénédique (Association Plume de lune)	1 091,64 €